

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2015

L'an deux mille quinze, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : /

Procurations : /

Date de la convocation : 1^{er} avril 2015

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015
- Taux d'imposition de la Taxes Directes Locales 2015
- Vote du Budget Primitif Commune et Caisses des Ecoles
- Modification de l'Attribution de Compensation 2015
- Redevance 2015 d'occupation du domaine public due par ERDF
- Redevance 2015 d'occupation du domaine public due par France Telecom
- Achat et utilisation mutualisée d'un broyeur
- Création d'un poste de Brigadier
- Classe transplantée
- Avis de la Commune sur le projet de classement des abords du Canal du Midi
- Avis sur le Plan de Prévention d'Inondation de la Ganguise
- Déclassement partiel du Chemin d'En Philip
- Dénonciation de la convention MJC / Commune : Andréa Laporte
- Convention MJC / Commune / Ecole : utilisation salle du bas de la MJC
- Convention Club de l'Age Heureux / Maison des Parents du Lauragais / Commune : prêt du local du Club
- Motion pour le Prolongement de la ligne B (PLB) du métro à Labège La Cadène
- Adhésion à l'Association de soutien au PLB
- Questions diverses.

1 - Election du secrétaire de séance

S. Pinaud est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 - Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

Retrait :

- Validation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015
- Avis de la Commune sur le projet de classement des abords du Canal du Midi
- Avis sur le Plan de Prévention d'Inondation de la Ganguise

Ajout :

- Nouveaux horaires de l'Agence Postale communale

- Question diverse : situation à Z Marine

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Vote du Budget Primitif Commune et Caisses des Ecoles

M. le Maire donne les grandes lignes de la programmation budgétaire 2015, pour la Commune et la Caisse des Ecoles.

En préalable, il faut savoir dans quel contexte le travail sur le Budget a été réalisé : les collectivités – communes et intercommunalités - sont touchées par les mesures gouvernementales de réduction des dotations et de l'augmentation de la contribution à la péréquation, c'est-à-dire à la solidarité nationale.

Nous sommes sur un territoire considéré comme potentiellement riche, et de ce fait le calcul de la péréquation nous est défavorable.

D'autre part, la contribution des collectivités au remboursement de la dette publique durant trois ans (2015, 2016 et 2017), contraint la Commune à une baisse des recettes qu'il faut accompagner. Dans les deux années à venir nous aurons des efforts encore plus importants à réaliser.

Malgré cela, la Commune vise une situation financière saine et positive de façon à pouvoir assumer les investissements nécessaires.

Une recherche d'économies a été effectuée dans tous les domaines, à court, moyen et long terme.

La présentation du budget 2015 intègre la perte des recettes, les économies relatives aux différents postes de charges – y compris masse salariale -. Le vote des taux de fiscalité représente une prise de responsabilité de l'ensemble des élus face à la population.

3.1 – Délibération 2015/04/04 : Budget Primitif Commune

P. Adam présente le Budget Primitif chapitre par chapitre.

Il est établi un comparatif entre le Compte Administratif 2014 et le projet de Budget 2015 afin de voir quelles sont les évolutions.

Pour la section de Fonctionnement / Dépenses : - 1.4%

- Charges à caractère général : - 5.4%
- Charges de personnel : - 1.7%
- Fonds de péréquation de recettes fiscales : FPIC + 64.2 %
- Charges de gestion courante : - 5%
- Charges financières : - 8.3%
- Charges exceptionnelles (annulation partielle de charges transférées au Sicoval) : - 28 130 €

M. le Maire apporte des précisions concernant la masse salariale.

La baisse de 1.7% ne reflète pas totalement la réalité.

Pour le personnel titulaire :

- les salaires évoluent automatiquement ;
- par le jeu des départs à la retraite et le remplacement en interne, la Collectivité va pouvoir réaliser des économies ;
- par contre, la revalorisation des salaires des personnels de catégorie C de + 1.2%, augmente la masse salariale.

Pour le personnel non titulaire (animateurs principalement), les marges de manœuvres sont plus faibles car il y a obligation de respecter les taux d'encadrement des enfants.

F. Antoine fait remarquer que la masse salariale représente tout de même 61% du budget et s'interroge sur la possibilité de la réduire.

M. le Maire explique qu'il suffirait de lancer un marché public pour l'ALAE par exemple. Le service serait externalisé et la masse salariale chuterait d'autant. Pour les finances de la Commune cela ne changerait rien car la dépense se trouverait sur une autre ligne budgétaire.

Beaucoup de collectivités ont fait ce choix, notamment sur l'entretien des locaux, la restauration collective, l'entretien des espaces verts... pour autant elles ont les dépenses afférentes.

La Commune d'Ayguës-vives a fait le choix depuis de nombreuses années de travailler en régie et de gérer elle-même l'emploi.

M. Laffont demande s'il y a obligation d'assumer l'héritage des années passées.

M. le Maire explique que la masse salariale est également artificiellement augmentée par le jeu des transferts de compétences vers le Sicoval. En effet certains agents de la Commune interviennent pour le compte du Sicoval, sur le projet Jeunes Collège ou l'Accompagnement à la Scolarité. Leurs salaires sont remboursés par le Sicoval à la Commune, mais sont intégrés à la masse salariale.

L. Briand note qu'il serait intéressant que ces chiffres soient mis en valeur.

M. Laffont note tout de même une annulation de titre de 28 130 € sur le GFP. Finalement, le Sicoval ne prend pas en charge toutes les charges du transfert de compétence.

M. le maire explique que dans ce cas, il s'agit d'une négociation avec le Sicoval.

L. Briand propose que soit fait un inventaire des personnels municipaux afin de voir si leur poste est suffisamment défini et leur rentabilité effective. Ont-ils une reconnaissance suffisante ?

M. le maire et S. Daza répondent que des réunions avec les personnels ont lieu. La Mairie est à l'écoute.

Le Régime Indemnitaire a été mis en place en 2014 pour la part fixe, qui sera suivi de la part variable pour tous en 2015.

M. le Maire fait remarquer de plus que les marges de manœuvre au niveau du personnel sont extrêmement minces si l'on veut garder la maîtrise de la qualité et du prix.

F. Antoine redemande comment faire concrètement.

J.Y. Maufras dit que la seule solution est l'impôt puisque les recettes de l'Etat vont continuer à baisser. Il faut donc urgemment trouver des solutions pour contraindre la masse salariale.

M. le Maire demande à son tour quelles sont les propositions de F. Antoine pour cela. F. Antoine indique qu'il n'en a pas.

J.Y. Maufras demande si tous les emplois sont bien optimisés ? Certains services ne sont-ils pas sur-dotés en personnel ?

S. Daza fait remarquer que les services ne sont pas sur-dotés eu égard au niveau de service public décidé, et que si cela était le cas, que faire du personnel surnuméraire ? Dans le cadre des Collectivités Territoriales, le licenciement n'est pas possible. On ne peut pas raisonner comme dans une entreprise privée.

L. Briand explique qu'il s'agit de voir si chacun travaille effectivement à son plein potentiel.

M. le Maire répond que c'est bien le cas, mais précise que si l'intervention concerne la masse salariale des personnels titulaires, le fait de savoir si le potentiel peut être atteint ne modifie pas pour autant la masse salariale elle-même.

M. Laffont dit que le travail en régie augmente la charge de travail ne serait-ce que par la gestion du personnel.

M. le Maire redit que la situation actuelle est l'héritage de choix politiques antérieurs. Sans vouloir les perpétuer, il s'agit maintenant d'utiliser les opportunités de départ à la retraite pour maîtriser la masse salariale. Cela demande une meilleure organisation des services et plus de charge de travail sur le personnel, et donc plus de pression.

Qui plus est, la commune est dans une phase où certaines recettes ne rentrent plus, notamment les loyers des appartements communaux, qui ont été libérés pour travaux.

L. Briand demande que soit élaboré un budget prévisionnel sur 3 ans pour anticiper l'avenir et prendre les bonnes décisions en matière budgétaire.

M. le Maire répond qu'effectivement une prospective est en cours d'élaboration.

Il ajoute que les recettes fiscales de la Commune sont plus basses que la moyenne de la strate de 15 à 20%, bien que les charges restent incompressibles.

Pour la section de Fonctionnement / Recettes : - 7.1 %

P. Adam présente les recettes de la Commune. Il précise que c'est en raison de la baisse significative des recettes qu'il a fallu restreindre les dépenses :

- atténuation de charges (remboursement des absences du personnel par l'assurance) : en baisse ;
- vente de produits : légère hausse, due à la revalorisation des tarifs ;
- impôts et taxes : en hausse, voir détails plus loin ;
- dotations et subventions : baisse très significative, en particulier la DGF et la Dotation Nationale de Péréquation qu'on ne touche plus (dispositif d'extinction depuis 2012). Si l'on reste en deçà en matière d'effort fiscal par rapport à la moyenne de la strate nous en serons toujours exclus ;
 - o M. Laffont fait remarquer que nous étions pourtant au dessus en matière d'effort fiscal avant le transfert de compétence au Sicoval.
 - o J. Oberti répond que c'est exact. Pour autant la dotation du Sicoval reste bien supérieure (près du double) de la dotation de l'Etat.
 - o M. Laffont insiste sur le nécessaire travail de prospective en matière budgétaire.
 - o J. Oberti précise que c'est l'objet de la Commission Finances.
 - o P. Adam dit qu'il faut malgré tout être très prudent avec la prospective car l'avenir est toujours incertain : cf. le remboursement de la dette dont il n'était pas question il y a trois ans.
- Produits exceptionnels (droits à construire) : en hausse, mais exceptionnel ;
- Loyers communaux : en baisse.

La capacité d'autofinancement de la Commune par rapport au budget est donc en baisse très sensible. Elle est de 1 000 € nette.

M. le Maire note qu'elle est juste à l'équilibre, sans dégrader la situation.

P. Adam explique que le budget de l'année passée avait déjà été très prudent, avec un réalisé meilleur que le prévisionnel.

M. Laffont répond que c'est à souhaiter cette année encore.

Parmi les efforts demandés :

- subventions aux associations : - 10% sur l'enveloppe globale. S. Daza explique la démarche : tous les dossiers de demande de subvention ont été examinés en Commission de façon approfondie, l'objectif n'étant pas forcément la baisse de chaque subvention.

Les critères retenus sont les suivants :

- impact et public visé à travers l'association, notamment les enfants ;
- participation à l'animation locale ;
- aspects financiers ;
- association en démarrage, ayant besoin d'un coup de pouce.

Attribution d'une subvention à une nouvelle association : Pédibus.

Subvention exceptionnelle : Arbres et Paysages d'Autan, pour la fête des 20 ans de l'association.

Baisse notable de la participation à l'occupation des locaux pour la MJC, ramenée aux frais réels.

Réduction pour quelques associations.

F. Antoine demande quels sont les usages des subventions, notamment par certaines associations, par exemple l'Association de Chasse, la Petite Boule...

M. le Maire explique qu'il faut connaître quelques principes légaux en matière de subventions. La Collectivité ne peut pas faire d'ingérence dans l'usage de la subvention attribuée dès lors qu'il est conforme à ce qu'a annoncé l'association. La Commission garde la vision du bon usage de l'argent public distribué.

A partir d'un certain seuil, la Collectivité est obligée de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association.

Force est de constater que les associations sont invitées à faire des efforts, au même titre que les administrés le font par leur impôt.

M. Vatin dit que la Commune va aussi mettre en évidence les moyens techniques et logistiques mis en œuvre pour aider les associations (éclairage et traçage des terrains, chauffage, prêt de salles, mise à disposition de personnel...).

J.Y. Maufra demande que les associations soient informées que la baisse des subventions va se poursuivre et sans doute s'intensifier. Ayguesvives est une commune qui subventionne assez fortement les associations.

P. Adam dit qu'il y aura le même travail de restriction sur l'école.

3.2 – Délibération 2015/04/03 : Taux d'imposition

M. le Maire présente la situation. La Collectivité doit absorber un manque à gagner de 60 000 € de recettes.

Pour compenser cette baisse, et compte tenu des charges, il faudrait augmenter la fiscalité de 7.7%.

Le travail de la Commission Finances a consisté à essayer de voir l'impact de l'augmentation prévisible des taux de fiscalité, tout en regardant ce que font les autres collectivités.

Le Département a voté la stabilité des taux.

Le Sicoval revalorisera très certainement ses taux de +0.4%.

Les valeurs locatives brutes existantes ont été revalorisées par le législateur de +0.9%.

En 2014 à Ayguesvives, le prélèvement pour les 3 taxes pour les propriétaires occupants était en moyenne de 300 € par habitant, alors qu'il était de 354 € par habitant pour la moyenne de la strate.

En 2015, la proposition faite pour parvenir à l'équilibre du budget est l'augmentation de +2.9% des taux.

Cette augmentation ferait passer la pression fiscale de 300 € à 318 € / habitant avec une population constante. Dans le même temps la strate passerait à 400 € / habitant, avec un niveau de service équivalent.

M. Laffont fait remarquer qu'il ne suffit pas de voir le niveau de service. Il faut aussi être attentif au niveau d'investissement.

J. Oberti répond que le niveau d'équipement à Ayguesvives traduit bien le niveau d'investissement, tout en ayant un niveau d'endettement inférieur aux autres communes.

Il est fondamental d'avoir une santé irréprochable par rapport aux banques compte tenu du projet phare en cours (extension des écoles) afin de pouvoir lancer cette opération d'investissement dès que possible.

L'impact sur les ménages, tous impôts confondus – Sicoval compris - serait de 10 € à 75 € par an selon la valeur locative et les ménages, avec une moyenne autour de 30 € / an.

J.Y. Maufra fait remarquer qu'une hausse de +2.9% n'est tout de même pas négligeable.

M. le Maire insiste sur le fait que malgré cette hausse, Ayguesvives reste dans une fiscalité relativement basse par rapport à la strate et au secteur.

Bien sûr ce n'est pas l'impôt qui pourra régler les problèmes d'investissement. Pour cela le travail de prospective est fondamental. Il faut aller chercher toutes les recettes possibles et maîtriser parfaitement les charges.

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des nouveaux taux d'imposition, répartis comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.86 %
- Foncier bâti : 17.22 %
- Foncier non bâti : 80.75 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2015.

Abstention = 0	Contre = 4	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Pour la section Investissements : Recettes = 760 960 €

- Vente de terrains
- Subvention pour la restauration du bénitier
- Subvention pour achat de logiciel

- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Virement de la section Fonctionnement des années antérieures

Pour la section Investissements : Dépenses = 760 960 €

- Travaux d'entretien divers
- Travaux pour économie d'énergie
- Etude projet Ecole
- Matériel et outillage : atelier, mairie, école, restaurant scolaire...
- Achat mutualisé d'un broyeur
- Réfection au cimetière
- Illumination du village
- Traçage du sol au gymnase
- Divers travaux et équipements pour les équipements sportifs : skate park, basket...
- Rénovation des logements communaux
- Signalétique dans le village, panneau d'information lumineux
- Voirie
- Médiathèque, qui est l'opération principale pour l'année 2015 : assistance maîtrise d'ouvrage et équipement

M. Laffont exprime son inquiétude face aux 500 000 € inscrits en excédent de fonctionnement et qui vont servir à couvrir pour moitié les travaux de la médiathèque, l'autre moitié servant pour des investissements divers.

Il n'y aura plus de fonds de roulement, donc plus de capacité de financement ou d'emprunt.

M. le Maire fait remarquer que le plan de subvention de la médiathèque en particulier n'est pas inscrit au Budget puisque la commune n'a actuellement aucune notification de recettes. Or, les travaux ne seront lancés qu'à partir du moment où la commune aura l'assurance du financement. Globalement, le budget de l'opération Médiathèque a été évalué à 250 000 € et qu'il sera subventionné à hauteur de 50 à 70 %, voire peut-être 80% si la CAF apporte une subvention conséquente.

Pour la Médiathèque, la demande de subvention ne peut intervenir qu'à partir du moment où le maître d'œuvre a remis son dossier. Aujourd'hui ce travail est en cours.

Certains investissements ne pourront se faire, sauf nécessité absolue. Il existe en effet des priorités.

J.Y. Maufras émet des réserves sur le vote du Budget étant donné l'incertitude sur le financement de la Médiathèque.

M. le Maire redit qu'on ne peut pas inscrire une recette dont on n'a pas la notification.

M. Laffont demande pourquoi l'opération d'éclairage du Chemin des Hieis ne passe pas en Fonctionnement.

P. Adam répond qu'il s'agit d'une création, donc d'un investissement.

M. le Maire demande que ce point soit vérifié.

Compte tenu des taux d'imposition précédemment votés, des orientations politiques qui visent à soutenir l'action de l'école et des associations, et du principal investissement qu'est la médiathèque, M. le Maire soumet le Budget Primitif de la Commune au vote de l'Assemblée.

Après délibération, le Budget Primitif de la Commune est adopté.

Abstention = 0	Contre = 4	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3.3 – Délibération 2015/04/05 : Budget Primitif Caisse des Ecoles

P. Adam présente les comptes de la Caisse des Ecoles : Résultat = 144.16€

- Recettes = 3.05€
- Dépenses = 0

M. Laffont demande s'il n'est pas possible de supprimer ce budget.

M. le Maire indique qu'un échange sur cette question a déjà eu lieu il y a un an. Il rappelle qu'il s'agit d'un legs fait par une famille de la Commune. Par respect pour la volonté de cette famille, la Commune se doit de continuer à gérer ce budget.

Après délibération, le Budget Primitif de la Caisse des Ecole est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Délibération 2015/04/06 : Modification de l'Attribution de Compensation 2015

M. le Maire rappelle que le transfert de compétence Voirie au Sicoval, avec prélèvement sur l'Attribution de Compensation versée par le Sicoval à la commune, a permis au Sicoval d'augmenter son CIF (Coefficient d'intégration fiscale) et d'obtenir plus de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). La baisse de l'Attribution de Compensation correspond aux choix que fait chaque commune pour financer ses investissements.

Compte tenu de ce montage, nous devons délibérer chaque année sur le montant de l'Attribution de Compensation. A défaut de délibération à la majorité qualifiée, l'Attribution de Compensation appliquée est celle de l'année du transfert de la compétence.

lors du vote en Conseil de Communauté du Sicoval, un élu s'est abstenu.

Compte tenu des nouvelles modalités d'obtention de la majorité qualifiée, il est demandé aujourd'hui à chaque commune de délibérer.

Les nouvelles Attributions de Compensation seront validées si c'est la majorité qualifiée des communes qui les accepte.

Après délibération, la modification de l'Attribution de Compensation est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

5 – Délibération 2015/04/07 : Redevance 2015 d'occupation du domaine public due par ERDF

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en recouvrement auprès des services d'ERDF la somme de 312 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2015.

Après délibération, la redevance 2015 ERDF est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

6 – Délibération 2015/04/08 : Redevance 2015 d'occupation du domaine public due par France Telecom

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en recouvrement auprès de France Telecom la somme de 1817.24 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2015.

Après délibération, la redevance 2015 de France Telecom est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

7 – Délibération 2015/04/09 : Achat et utilisation mutualisée d'un broyeur

M. le Maire informe le Conseil Municipal des frais financiers engendrés par le dépôt en déchetterie des tailles de haies, de tonte, de coupe de branches.

Afin de limiter ce coût, plusieurs communes se sont regroupées : Baziège, Montgiscard, Donneville et procèdent à l'achat d'un broyeur à branches.

M. Le Maire propose de s'associer à cette démarche, en participant à l'achat et à son entretien.

Chaque commune pourra en bénéficier une semaine par mois. Les frais d'entretien seront pris en charge au prorata de l'utilisation.

Le coût pour la Commune d'Ayguesvives est de 4 000€.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'avenant à la convention.

Après délibération, l'achat et l'utilisation mutualisée d'un broyeur est approuvé à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8 – Délibération 2015/04/10 : Création d'un poste de Brigadier

M. le Maire explique que la Policière Municipale aspirait à accéder au grade de Brigadier depuis un certain temps.

L'Agent ayant décidé de muter pour rejoindre une autre commune, dans le cadre de la négociation il lui sera proposé la nomination au grade de Brigadier au 30/04/2015.

Il s'agit avant tout de créer le poste de Brigadier Municipal, avant de pouvoir procéder à la nomination.

L'accord préalable du Centre de Gestion sera nécessaire.

Après délibération, la création d'un poste de Brigadier est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

9 – Délibération 2015/04/11 : Classe transplantée 2015

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation, depuis de nombreuses années, de classes de découverte par les écoles élémentaire et pré élémentaire.

Ce type de classe a pour but, au sein d'un nouveau milieu de vie, de permettre aux enfants d'accéder à une plus grande autonomie, de les responsabiliser, cette vie commune multipliant les situations de communication et d'échanges. C'est une possibilité supplémentaire d'épanouissement pour la plupart des enfants.

Cette année le séjour de trois jours dans les Pyrénées pour 2 classes est axé sur l'activité vélo.

La Commune accompagne financièrement la réalisation des classes transplantées par la dotation aux écoles. Le reste à charge pour les familles est appelé par la commune en fonction des tranches de QF, comme pour l'ALAE. Ceci permet à l'école de se libérer de la gestion fastidieuse d'appel des sommes auprès des familles, et à la Commune d'avoir une approche sociale du financement des classes transplantées. L'objectif est que les familles participent à hauteur de 50% du montant du séjour. Le reste est pris en charge par les subventions.

M. le Maire propose de délibérer sur :

- le départ de chaque enfant une fois durant sa scolarité ;
- la participation de la Commune d'une somme globale calculée sur la base de 15.50 €/enfant pour le séjour ;
- la gestion de la participation des familles par la Commune et selon une tarification différenciée ;
- le reversement à la coopérative scolaire de la somme globale encaissée auprès des familles.

Après délibération, les propositions pour la classe transplantée 2015 sont approuvées à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

10 – Délibération 2015/04/12 : Déclassement partiel du Chemin d'En Philip

Le Conseil Municipal, en date du 12 juillet 2010, ayant accepté la demande de M. et Mme TORRES d'acquérir partiellement la voie communale dans sa section située au 5 chemin d'En Philip, M. le Maire expose la nécessité de déclasser la partie de la voie communale n°59 correspondant à la partie cadastrée section AB 849, afin de procéder à un échange de parcelle avec M. et Mme TORRES.

La partie cadastrée section AB 849 de la voie communale n°59 n'est pas affecté à l'usage public.

Après délibération, la proposition de déclassement partiel du Chemin d'En Philip est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

11 – Délibération 2015/04/13 : Dénonciation de la convention de prestation de service 2014/2016 MJC / Commune

S. Daza explique qu'il avait été décidé, en avril 2014, de signer une convention de prestation de service avec la MJC afin qu'un emploi d'avenir intervienne à raison de 11 heures sur l'ALAE et le CLAS pendant le temps périscolaire. Elle informe le Conseil Municipal de la démission le 16 octobre 2014 de la salariée recrutée.

M. le Maire propose de mettre fin à la convention liant la Commune à la MJC pour 2014-2015-2016 au 16 octobre 2014 et de procéder au paiement de la mise à disposition du 6 juin 2014 au 16 octobre 2014, soit la somme de 1393,80 €.

Après délibération, la proposition de dénonciation de la convention entre la MJC et la Commune est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

12 – Délibération 2015/04/14 : Convention MJC / Commune / Ecole : utilisation salle du bas de la MJC

S. Daza informe le Conseil Municipal que 2 classes de l'école primaire utilisent la salle de la Halle pour des activités physiques, à raison d'une fois par semaine pour chaque classe.

Pour la mise à disposition de cette salle, une convention identique à celle du Collège a été rédigée.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gracieux.

Après délibération, la signature de la convention entre la MJC et la Commune est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

13 – Délibération 2015/04/15 : Convention Club de l'Âge Heureux / Maison des Parents du Lauragais / Commune : prêt du local du Club

S. Daza expose qu'il s'agit du local du Club de l'Âge Heureux, déjà partagé avec l'Association Lud'Autan, pour y exercer l'activité du Café des Parents, rattaché à la Maison des Parents du Lauragais.
Le Café des Parents se déroulait jusqu'ici dans un local exigu derrière la bibliothèque.
La fréquentation ayant fortement diminuée, l'idée est d'offrir de meilleures conditions d'accueil et un lieu mieux identifiable pour relancer l'action.

M. le Maire précise que le Café des Parents est un dispositif précieux dans le cadre du REAAP – Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité.
Il faudra sans doute à l'avenir monter un dossier auprès de la CAF pour obtenir des subventionnements.

Après délibération, la signature de la convention entre le Club de l'Âge Heureux, la Maison des Parents du Lauragais et la Commune est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

14 – Délibération 2015/04/16 : Nouveaux horaires de l'Agence Postale communale

M. le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du dialogue avec La Poste, une étude a été réalisée concernant la fréquentation de l'Agence Postale Communale.
La convention avec La Poste prévoit une indemnisation de la Commune à hauteur de 15 heures d'ouverture par semaine. Aujourd'hui, l'Agence Postale est ouverte minimum 30 heures par semaine.

Dans un contexte d'extension du Centre Commercial, le devoir de la Commune est d'assurer la meilleure pérennité du service. L'enseigne de La Poste est suffisamment importante pour ne pas confier la mission à l'extérieur.

Quels sont les horaires les plus adaptés au rythme de vie des Ayguesvivois ?
Les mercredis et samedis sont incontournables, avec ouverture tous les samedis ?
Pour les autres jours, les matins il y a très peu de fréquentation avant 10h30.
Pour les après-midi, une ouverture plus tardive le soir permettrait un meilleur service aux usagers.

Les horaires proposés sont les suivants :

Lundi : 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 9h-12h30 et 14h-18h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-12h

S. Pinaud fait remarquer qu'actuellement les colis sont à retirer à partir du lendemain 10h. Si l'Agence Postale est fermée, cela posera problème.

M. le Maire répond qu'un changement n'est jamais sans contrainte. Les colis pourront être retiré au pire le lendemain après-midi, sauf les mercredis et samedis.

S. Lombard demande s'il serait possible d'avoir une ouverture hebdomadaire jusqu'à 18h30.

A. Maurel demande si une journée complète de fermeture, le mardi par exemple, serait envisageable.

M. le Maire répond que pour La Poste, les priorités d'ouverture sont les jeudis et vendredis. On pourrait effectivement envisager de fermer une journée complète en début de semaine.

V. Demay fait remarquer qu'il y a quand même du monde dans la matinée.

M. le Maire répond qu'il y a très peu de fréquentation avant 10h30, et qu'il faut savoir si ces personnes pourraient venir l'après-midi.

L. Briand revient sur l'horaire du samedi matin de 10h à 12h. Elle craint qu'il y ait un sentiment de frustration de l'agent qui viendra travailler pour 2 heures. D'autre part elle évoque le problème des personnes qui ont des contraintes personnelles le samedi de 10h à 12h. L'horaire ne lui semble pas convenir à la disponibilité des usagers.

M. le Maire répond que, pour l'agent, il ne faut pas oublier que l'on est dans le cadre d'un service public, et pour la Collectivité, dans une recherche d'économie.

On peut tout de même ajuster l'horaire du samedi, soit 9h – 12h, avec ouverture tous les samedis.

M. le Maire soumet donc au vote les nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale, pour une phase d'expérimentation jusque début juillet, avec les horaires suivants :

Lundi : 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 9h-12h30 et 14h-18h
Jeudi : 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h

Après délibération, les nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale sont approuvés à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

15 – Délibération 2015/04/17 : Motion pour le Prolongement de la ligne B (PLB) du métro à Labège La Cadène

M. le Maire expose qu'il s'agit d'un dossier très important pour notre Communauté d'Agglomération, mais au-delà aussi pour les communes qui le composent.

Le prolongement de la ligne B du métro, de Ramonville jusqu'à Labège-La Cadène pourrait sembler ne concerner que le nord du Sicoval, or il n'en est rien.

Les communes de Donneville, Montgiscard, Baziège, Labastide-Beauvoir, Les Varennes et Ayguesvives organisent une réunion publique ouverte aux élus et à l'ensemble de la population le 28 avril à 20h30 à la salle de l'Orangerie à Ayguesvives, pendant le déroulé de l'enquête publique, afin de permettre à chacun de s'exprimer et de soutenir le projet.

Les arguments en faveur du prolongement de la ligne B sont nombreux :

- favoriser les transports en commun ;
- lutter contre la saturation du rond point du Palays aux heures de pointe ;
- 11 000 déplacements par jour prévus à la mise en service, d'où fluidification du trafic automobile ;
- réduction de 5.7 T de CO² par jour ;
- sécurité : le métro est le plus sûr de tous les modes de déplacement ;
- retombées économiques importantes : 400 millions d'euros dans le marché de construction, 80 millions de TVA à l'Etat, emplois directs et indirects ;
- 38 000 voyageurs par jour ;
- 25 minutes pour rejoindre le centre de Toulouse ;
- outil de développement de l'ensemble du secteur ;
- aménagement du territoire : le métro profitera à l'ensemble des communes de la vallée de l'Hers. En créant un maillage complet du territoire –avec ligne de bus express du terminus métro vers les communes du sud du territoire- le développement économique de la zone sud du Sicoval sera effectif et on peut espérer une mixité avec des déplacements dans les deux sens, et non plus uniquement vers les zones d'activités toulousaines ;
- enfin, argument majeur, le parc d'activité de Labège-Innopole –le premier de Midi-Pyrénées- est le moteur économique du Sicoval. Le métro permettra le maintien des entreprises sur Labège-Innopole et l'installation de nouvelles. C'est extrêmement important pour maintenir le dynamisme et les recettes qui vont avec.

Il faut savoir que le bras de fer qui existe aujourd'hui entre d'une part le Sicoval et d'autre part Tisséo et Toulouse Métropole, n'est pas réellement une question de transport en commun. C'est une question de développement économique, de constitution de richesse pour notre territoire, de moteur économique.

Le projet de prolongement de la ligne B est entièrement financé –sur les 362 millions d'euros hors frais de maîtrise d'ouvrage- à hauteur de :

- 141 M€ par Tisséo (qui aurait dû financer la totalité) ;
- 80 M€ par le Conseil Départemental ;
- 141 M€ par le Sicoval à travers :
 - * la contribution de l'état (20.5M€) si les travaux démarrent avant fin 2015 ;
 - * le Conseil Régional (10 M€) ;
 - * l'engagement de cession obtenu par le Sicoval (26 M€) ;
 - * le retour du versement transport (10 M€) ;
 - * la commercialisation des surfaces appartenant au Sicoval (74.5 M€).

Le projet PLB étant donc entièrement financé, les travaux n'ont plus qu'à démarrer.

M. le Maire propose d'adopter une motion de soutien en faveur du prolongement de la ligne B du métro, de Ramonville Saint-Agne à Labège-La Cadène, incluant aussi la desserte du sud du Sicoval, et d'adhérer à l'Association PLB, pour un montant de 30.00 €, afin que cette Association puisse exercer pleinement son objet.

F. Emery demande à quel horizon sera mis en service le prolongement.

M. le Maire précise qu'elle devrait être livrée en 2020.

L'enquête publique a lieu du 02/04/2015 au 18/05/2015. Le recueil des expressions pendant l'enquête est extrêmement important pour obtenir un avis favorable du commissaire enquêteur.

Après délibération, la motion de soutien au prolongement de la ligne B du métro et l'adhésion à l'Association PLB sont approuvés à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

15 – Questions diverses

- M. le Maire souhaitant évoquer la situation à l'entreprise Z Marine cède la parole à P. Adam.

La Société Z Marine, anciennement Zodiac Nautic, avait mis en place un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en juillet 2014.

Les difficultés étant chroniques, la situation ne s'améliore pas et l'entreprise est entrée dans une procédure de redressement, suite à une annonce faite en comité d'entreprise, pour une durée de 6 mois renouvelables.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'annonce officielle actuellement, mais la situation est connue de tous au niveau de la Commune au moins.

Il propose d'être ouvert à toutes les demandes de l'entreprise et de mettre à disposition les moyens permettant le meilleur accompagnement des salariés.

Le rôle de la Collectivité est aussi de permettre aux salariés de rebondir, si possible localement, en faisant jouer tous ses réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15